

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

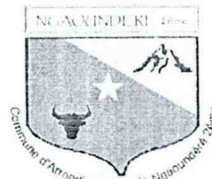
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDÉRÉ II

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAOUA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

DECISION MUNICIPALE N°05 /DM/CAN2/SG/2026 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION DE NEUF (09) FORGES EQUIPES DE PMH DANS LES LOCALITES DE SELBE DARANG(SAWARI), DJALINGO MAROUARE, VELA MBAÏ, YOUKOU (FOUMBA), JOLI-SOIR, NORD-CIFAN (CARREFOUR DEUX ETAGES), GADAMABANGA (CALMET ET CARREFOUR MAIRIE) ET REMYANGA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE II^{EME}

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 2^{EME},
MAÎTRE D'OUVRAGE,

Vu la constitution :

Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État ;

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème} ;

Vu le décret n°2008/015 du 07 Janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré ;

Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le décret n°2001/012 du 29 décembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des marchés publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème},

Vu le Décret n° 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur UM Donnacien, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département de la Vina;

Vu l'arrêté n°000102/A/MINDDEVEL DU 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2. Département de la Vina, Région de l'Adamaoua;

Considérant le procès-verbal de la session d'ouverture des plis et proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés publics placée auprès de la Commune d'arrondissement de Ngaoundéré II^{ème},

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Ets NGATGAOWMA est adjudicataire du marché pour la construction de neuf (09) forges équipés de PMH dans les localités de Selbe Darang(SAWARI), Djalingo Marouaré, Vela Mbaï, Youkou (FOUMBA), Joli-soir, Nord-Cifan (CARREFOUR DEUX ETAGES), Gadamabanga (CALMET ET CARREFOUR MAIRIE) et Remyanga dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème} d'un montant de 68 845 177 (Soixante-huit millions huit cent quarante-cinq mille cent soixante-dix-sept) FCFA TTC.

Délai de livraison : Quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NGAOUNDERE, 25 FEB 2026

Ampliations :

- ARMP/AD
- JDM/ARMP
- CIPM/CAN2
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



LE MAIRE

Abana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundéré 2^{ème}

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDÉRE II

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDÉRE II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

COMMUNIQUE N°05/C/CANII/SG/2026 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°01/AONO/CANII/CIPM/2026 DU 13/01/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NEUF (09) FORGES EQUIPES DE PMH DANS LES LOCALITES DE SELBE DARANG(SAWARI), DJALINGO MAROUARE, VELA MBAÏ, YOUKOU (FOUMBA), JOLI-SOIR, NORD-CIFAN (CARREFOUR DEUX ETAGES), GADAMABANGA (CALMET ET CARREFOUR MAIRIE) ET REMYANGA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDÉRE II^{ème}.

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}, Maître d'ouvrage Communique :

Les Ets NGATGAOWMA, BP : 330 Ngaoundéré, sont adjudicataires du marché relatif à la construction de neuf (09) forges équipés de PMH dans les localités de Selbe Darang,(SAWARI), Djalingo Marouaré, Vela Mbaï, Youkou (FOUMBA), Joli-soir, Nord-Cifan (CARREFOUR DEUX ETAGES), Gadamabanga (CALMET ET CARREFOUR MAIRIE) et Remyanga dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}, objet de l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°01/AONO/CANII/CIPM/2026 DU 13/01/2026 pour un montant de 68 845 177 (Soixante-huit millions huit cent quarante-cinq mille cent soixante-dix-sept) FCFA TTC.

Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de Quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le Directeur de ces Ets. est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué au secrétariat du Maire de la Commune de Ngaoundéré II pour en recevoir notification.

Fait à Ngaoundéré, le **25 FEB 2026**

Le Maire

Maître d'ouvrage

AMPLIATIONS :

- ARMP/AD
- DDH/MAP
- CIPM/CNDERE II
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



Abana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundéré 2ème